

SG/VC/SS/21/02/2019



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

Séance Ordinaire



Conseillers en exercice	29
Présents	26
Votants	29
Pouvoirs	3

L'an deux mil dix-neuf, le sept février à vingt-heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Etaient présents : M. AMRANE Olivier (arrivé à 20 h 34), M. CHABOUD Stéphan, M. CHAUVEAU Gérard, M. CHIFLET Frédéric, Mme FORT Stéphanie, M. FRAISSE Damien, Mme GACHE Christel, M. GERLAND Frédéric, Mme HART Céline, M. JACQUET Frédéric, M. LAM KAM David, Mme LAURENT Christine, M. LE GALL Matthieu, Mme MALLET Anne-Marie (arrivée à 20 h 01), Mme MARQUET Stéphanie (arrivée à 20 h 19), Mme METTRA Mireille, Mme PETIT Sandrine, Mme PRADON Marie-Hélène, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. SAUREL Jacques, Mme VAN DE VOORT Anne, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, Mme MALAVIEILLE Valérie (arrivée à 20 h 21), M. TETARD François, Mme ROCH Evelyne.

Etaient absents : Néant.

Etaient absents excusés : Mme FABREGÉ Marie-Christine (procuration donnée à Mme HART Céline), M. GIRAUD Florian (procuration donnée à M. GERLAND Frédéric), M. LE BELLEC Antoine (procuration donnée à M. LAM KAM David).

Secrétaire de séance : Mme VOSSEY-MATHON Nathalie.

N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DE LA PINATTE

20 h 01 : Arrivée de Madame Anne-Marie MALLET.

Monsieur Gérard CHAUVÉAU indique qu'il s'agit d'une acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée ZB n° 292 d'une superficie de 355 m², en régularisation d'une décision municipale ancienne qui n'a jamais été mise en œuvre.

DELIBERATION N°01-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée ZB n° 292 d'une superficie de 355 m²,
- DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- DE PREVOIR les dépenses afférentes au budget de la commune,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou toute personne s'y substituant, à effectuer toutes les démarches en ce sens.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 3 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU SYNDICAT CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

Monsieur Gérard CHAUVÉAU explique qu'en l'absence de défense extérieure contre l'incendie à proximité de la salle Yves Dupont, il convient d'assurer la prise en charge financière du poteau incendie pour un montant de 1 717 euros.

Monsieur le Maire précise que si la défense extérieure contre l'incendie est de la compétence de la commune, l'exploitation et la gestion du réseau d'eau potable, sur lequel se rattache la défense incendie, ont été transférés au Syndicat Crussol-Pays de Vernoux. Il est donc techniquement plus pertinent de confier à l'exploitant la pose des poteaux incendie, d'où la nécessité de cette délibération.

DELIBERATION N°02-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- DECIDE de verser une subvention d'équipement au syndicat Crussol – Pays de Vernoux concernant la réalisation de travaux d'installation d'un poteau incendie à l'entrée du parking du stade de football,
- INDIQUE que les crédits correspondants à la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre et article s'y rapportant,
- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-28 du CGCT, de fixer la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement à un an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 4 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL – ACHAT MATERIELS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire explique que l'école de musique municipale, depuis la mutualisation de sa direction entre les communes de Guilhaud-Granges et Saint-Péray, a connu une hausse des inscriptions et que cela nécessite, en sus du renouvellement de certains matériels, l'acquisition de nouveaux instruments.

Or, la Région Auvergne Rhône-Alpes accompagne les projets financiers des écoles de musique à hauteur de 50 % du montant hors taxe des acquisitions dès lors que celles-ci atteignent le montant de 30 000 euros. Afin de bénéficier de cet accompagnement, et puisque les écoles municipales de musique de Saint-Péray et Guilhaud-Granges ont d'ores et déjà une direction commune, il est proposé de mutualiser la commande.

Monsieur TETARD fait remarquer qu'il trouve la démarche, bien que légale, quelque peu « tirée par les cheveux ».

Monsieur le Maire précise que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose des subventions et qu'il incombe à la commune de tout mettre en œuvre pour bénéficier des dispositifs existants afin d'optimiser la dépense communale.

DELIBERATION N° 03-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'Ecole Municipale de Musique auprès du Conseil Régional,
- DE PREVOIR les dépenses et recettes afférentes seront inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre et article s'y rapportant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou toute personne s'y substituant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 5 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ce Rapport d'Orientation Budgétaire est un document servant de base aux débats politiques concernant les orientations budgétaires de la ville afin d'élaborer le Budget Primitif 2019. Il précise que le vote aura lieu fin mars. De plus, les chiffres inscrits sur ce document, notamment sur l'analyse du budget 2018, sont provisoires et seront validés lors du prochain conseil municipal.

L'objectif étant de débattre sur les orientations 2019, il propose de survoler l'année écoulée et de concentrer les discussions sur celle à venir. Monsieur le Maire tient à remercier les élus, les services et le Directeur Général des Services pour le travail effectué. Il indique que ce Rapport d'Orientation Budgétaire sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Monsieur le Maire détaille les premières pages du document en évoquant le projet de loi de finances. Il revient sur l'évolution démographique de la commune et différentes données concernant le territoire.

Madame Stéphanie FORT explique :

- Que les principales recettes de fonctionnement de la commune proviennent des impôts pour environ 60 % et des dotations de l'Etat. Elle précise qu'entre 2013 et 2018, ces dotations ont diminué de 340 000 euros environ.
- Que les produits de services pour 2018 sont supérieurs à ceux de 2017, et ce malgré une baisse des tarifs de la restauration scolaire en vigueur depuis la rentrée de septembre 2018.
- Que la commune a bénéficié de recettes exceptionnelles induites par le versement des dividendes de la SEMSPAD à hauteur de 219 000 euros pour la ville.
- Que les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 5 988 589€, soit une économie 1,4M€ essentiellement sur les dépenses de personnel et les charges à caractère général qui ont été contenues.

Monsieur le Maire indique que depuis 2014 des efforts ont été réalisés afin de diminuer les dépenses de fonctionnement. Il fait cependant remarquer que les recettes exceptionnelles liées à la vente d'immeubles et les dividendes de la SEMSPAD démontrent une certaine fragilité de la structure budgétaire de la commune.

20 h 19 : arrivée de Madame MARQUET Stéphanie.

Monsieur Jacques SAUREL indique :

- Que la situation financière de la commune s'améliore et revient sur son endettement dont le sommet avait été atteint en 2014.
- Que la CAF Nette est en augmentation et que la répartition des dépenses d'investissement a fait l'objet de choix politiques. Il évoque notamment la mise en place de la vidéo protection, la réalisation du square des bleuets, la rénovation des écoles et bâtiments sportifs, les travaux d'enfouissement ou encore le déploiement de modes de déplacement doux.
- Que les recettes d'investissement ont augmenté de 1,78 % tandis que les dépenses d'investissement ont baissé de 1,67 %.

Monsieur Jacques SAUREL revient à son tour sur la SEMSPAD et précise que le dernier terrain a été vendu courant 2018, permettant ainsi le reversement des 300 000 euros de dividendes à ses actionnaires.

20 h 20 : arrivée de Madame MALAVIEILLE Valérie.

Monsieur le Maire expose que les orientations 2019 s'articulent autour de 4 points :

- Le maintien de la non-augmentation des taux d'imposition et des abattements,
- La poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- L'accélération du désendettement de la ville avec la réinjection des dividendes de la SEMSPAD,
- Le maintien d'un investissement de bon niveau.

Il indique que concernant les taux d'imposition, ceux de Saint-Péray restent les plus élevés de la CCRC. Compte-tenu de ce constat et comme l'engagement, a été pris en début de mandat, il n'est donc pas question de les augmenter.

Madame Stéphanie FORT expose les principaux points du dégrèvement de la Taxe d'Habitation décidé par le gouvernement. Elle précise que le produit de la Taxe d'Habitation s'élève à 1 900 000 euros en 2018 et ce malgré le dégrèvement de 30 % instauré par le Gouvernement. Elle précise que ce dégrèvement atteindra 65 % en 2019 et 100 % en 2020. Si les dégrèvements sont aujourd'hui compensés, il n'y a aucune certitude quant au maintien d'une contribution de l'Etat après 2020.

Monsieur le Maire explique que la maîtrise des coûts de fonctionnement restera une priorité pour l'exercice 2019. Celle-ci sera possible notamment avec une année pleine pour le nouveau marché de restauration scolaire qui est en vigueur depuis septembre 2018 et qui induit des économies substantielles. De plus, les dépenses liées au personnel sont contenues, et ce malgré les mises en disponibilité, les arrêts maladies, le Glissement Vieillesse Technicité qui représente en moyenne une augmentation de 2,5 à 3 % de la masse salariale chaque année, mais aussi les évolutions de grades ou d'échelons.

Parallèlement, la ville continue, via son budget de fonctionnement, de soutenir les structures municipales en participant notamment aux coûts de fonctionnement des écoles publiques comme privées, en mettant à disposition des équipements municipaux ou intercommunaux aux associations, en maintenant le niveau de subventions de celles-ci, en maintenant une action culturelle de qualité, en permettant le fonctionnement des actions envers la jeunesse ou encore en soutenant l'activité économique via le service 3^F.

Monsieur Jacques SAUREL explique la volonté municipale d'accélérer le désendettement de la ville durant le mandat. Ainsi, la dissolution de la SEMSPAD est programmée en 2019. Les dividendes perçus seront alors affectés au désendettement de la ville. Il précise qu'afin que le remboursement soit avantageux, il a été sélectionné un crédit dont le taux est important et non sécurisé et dont le montant du capital restant dû correspondait d'une part au montant des sommes perçues par la dissolution de la SEMSPAD, mais aussi à un niveau induisant, du fait du remboursement, une économie substantielle en intérêts versés.

20 h 34 : Arrivée de Monsieur Olivier AMRANE

Monsieur le Maire rappelle les principaux projets d'investissement prévus en 2019 que sont :

- la poursuite de la rénovation des écoles,
- l'amélioration de l'isolation globale et du confort des bâtiments publics : Mairie, Cep du Prieuré, Crèche...
- la réfection de la toiture de l'école des Brémondrières,
- les travaux d'accessibilité,
- les travaux liés à la qualité d'accueil au Cep du Prieuré,
- la création de deux nouveaux courts de tennis et la couverture des deux préexistants,
- ou encore les travaux de rénovation du gymnase.

Il met également l'accent sur la nécessité de tabler sur le développement durable qui accompagne le cadre de vie des saint-périllais, notamment par la réduction des dépenses énergétiques (performance thermique des bâtiments, éclairage public à LED) ou le développement de voies douces.

Il précise que certains projets, tels que l'entretien des réseaux et de l'espace public, l'aménagement du cimetière ou encore la rénovation de la Chapelle du Prieuré, engagent la commune sur plusieurs années. Il rappelle enfin que bon nombre de projets ont vu le jour grâce à une étroite collaboration avec la CCRC et que sur 2019 se poursuivront notamment les travaux de voirie, la déviation en direction du pont des Lônes ou encore la rénovation de la piscine de Saint-Péray.

Madame Valérie MALAVIEILLE s'excuse tout d'abord pour son retard, et propose une intervention de l'opposition à trois voix.

Elle souligne l'importance du Débat d'Orientation Budgétaire et salue le document fourni ainsi que le travail de qualité effectué. Madame MALAVIEILLE s'étonne que quinze pages sur les quarante-sept constituant le rapport soient consacrées à l'économie mondiale, régionale et départementale. Elle reprend ensuite les projets précédemment cités et déplore l'absence de réelles orientations, précisant que les saint-périllais, avec l'accompagnement des élus, s'attendent à aller d'un point A à un point B. Elle ajoute qu'à l'heure du cinquième DOB du mandat, elle espérait de véritables orientations politiques et souhaiterait évoquer de vrais sujets de fond toujours en attente de réalisation.

Madame Evelyne ROCH indique que depuis la réforme des rythmes scolaires et la fin des TAP, 2018 a été la première année budgétaire entière et demande si les économies ainsi réalisées seront investies dans les écoles.

Elle évoque ensuite la Chapelle du Prieuré, acquise en 2016 et non pas en 2018 comme indiqué dans le document, et qualifie l'édifice de cadeau empoisonné. La bâtisse étant peu accessible et difficilement exploitable, la question du sens de cette dépense se pose. Elle revient également sur les donateurs privés et artisans, précédemment évoqués par Monsieur le Maire, ayant proposés de rénover gracieusement la Chapelle et se demande si ces propositions sont toujours d'actualité. Madame Evelyne ROCH conclut en assurant que la somme allouée au projet pourrait être utilisée à meilleur escient.

Elle déplore ensuite l'absence de véritable politique culturelle, et propose par exemple une collaboration avec la « Comédie de Valence ». Elle précise s'être renseignée en amont et annonce une possible prestation fixée à 600 euros.

Elle revient également sur l'embellissement de l'entrée de ville en venant de Guilhaud village, grâce à l'acquisition de la Fruitcoop, et demande où en sont les études précédemment annoncées. Elle évoque ensuite la Plaine et souligne l'état déplorable des routes ainsi que l'installation de seulement quatre maraîchers sur les terrains prévus à cet effet. Pour finir, concernant la montée aux flambeaux proposée lors de la manifestation de la Chandeleur, Madame Evelyne ROCH fait remarquer qu'il s'agit à l'origine d'une fête religieuse et que les flambeaux sont en principe réservés à la fête du 14 juillet.

Monsieur François TETARD indique à Stéphanie FORT et Jacques SAUREL qu'il va probablement les décevoir mais qu'il se projette plutôt sur l'exercice 2019 en évoquant les équipements du gymnase, qui lui semblent obsolètes. Il lui semble étonnant que la commune n'ait pas commencé des études et des plans de financement pour remplacer cet équipement plutôt que d'aller investir sur des courts de tennis. Il propose également la création d'un boulodrome couvert et indique aussi que pour développer le tourisme sur la commune, une aire dédiée aux camping-cars serait indispensable avec un système de purge pour les eaux usées ce qui manque sur l'avenue du 8 Mai.

Il évoque enfin l'intervention de Madame le Préfet lors de ses vœux, rappelant l'importance de l'échelon communal dans la création d'aires de stationnement dédiés aux gens du voyage et se pose la question de savoir où en est ce dossier pour Saint-Péray vu qu'il n'apparaît pas dans les orientations budgétaires 2019.

Monsieur le Maire explique que tout ce qui vient d'être évoqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire fait partie du projet de mandat. Il rappelle que la commune s'appuie sur un budget d'environ 7 millions d'euros et que les Saint-Périllais s'attendent à ce qu'ils soient bien employés. Il s'étonne que sur des montants aussi conséquents que représentent les investissements proposés, l'opposition municipale ait pour seuls projets une intervention culturelle à 600€ ou la mise en place d'une aire de camping-car.

Monsieur le Maire souligne la situation budgétaire difficile de la ville héritée en 2014 de la précédente équipe municipale et rappelle que des décisions draconiennes ont dû être prises pour permettre le rétablissement des

finances publiques. Il précise que les comités consultatifs mis en place afin d'impliquer les habitants sur les orientations et les choix à faire connaissent un vif succès.

Il revient sur les remarques formulées concernant l'Education et la Jeunesse et souligne les retours positifs quant à la suppression des TAP. Il tient à préciser que l'entretien et le fonctionnement des écoles sont un vrai projet politique et constituent l'une des priorités de la municipalité.

Pour répondre à la proposition d'un partenariat avec la « Comédie de Valence », Monsieur le Maire indique que de nombreuses collaborations culturelles sont instaurées avec différents partenaires dont les musicales de Soyons avec en 2019 la programmation de concerts de poche. Concernant les relations avec la « Comédie de Valence », elle ont déjà existé à plusieurs reprises, en particulier avec le Collège de Crussol. Il est vrai que depuis plus de 3 ans maintenant, nous n'avons pas eu d'actions communes ce qui ne veut évidemment pas dire que nous n'avons pas de relation avec eux. Il souligne le choix politique de faire des économies drastiques sur les dépenses de fonctionnement tout en maintenant une politique culturelle dynamique et des animations de qualités tout au long de l'année.

Concernant les aires d'accueil des gens du voyage, il informe l'Assemblée municipale qu'il s'agit d'une compétence communautaire, comme d'ailleurs d'autres sujets évoqués par l'opposition. Il précise que ces sujets sont débattus en bureau et conseil communautaires et regrette que la représentante de l'opposition, élue par les Saint-pérollais pour les représenter au Conseil Communautaire, n'ait jamais siégé. En effet, tous ces sujets sont régulièrement évoqués dans ces instances.

Monsieur le Maire précise que concernant les aires de gens du voyage, il est attendu que l'Etat réalise son aire de grand passage car les groupes qui stationnent sur Saint-Péray ne relèvent pas d'une aire de quelques dizaines de places mais bien d'aires beaucoup plus importantes.

Pour répondre à la demande de l'opposition, il fait remarquer que le tourisme camping-cariste est certes important mais que l'on ne peut pas résumer le volet « tourisme » à ce seul sujet. Il évoque notamment le développement non négligeable du chiffre d'affaire de la boutique de Crussol suite aux opérations menées sur le site. Il évoque les très nombreuses actions initiées depuis plusieurs années : le cinéma gratuit et diverses animations au théâtre de verdure à Crussol, la voie bleue ou encore le sport en pleine nature.

Concernant la Fruitcoop, Monsieur le Maire rappelle que la ville n'est pas propriétaire des murs et qu'un travail avait été mené avec EPORA afin d'analyser le potentiel de ce terrain. Il précise qu'il s'agit d'un projet communautaire inscrit dans le PLU et dont l'acquisition reste une priorité, mais pour laquelle, à ce jour, aucun accord n'est trouvé.

Il revient également sur la Plaine pour laquelle l'ancienne municipalité avait élaboré un projet de zone d'habitations et de Zone Artisanale qui allait condamner une grande partie de ces terres agricoles. L'objectif affiché depuis le début du mandat étant de limiter le développement de nouvelles zones commerciales qui risque à terme de pénaliser fortement le centre-ville, le projet a été stoppé. Il précise ne pas accepter d'entendre que la plaine est prétendument laissée en friche, puisque des exploitants agricoles ont été installés et que d'autres vont l'être encore, conformément aux engagements municipaux de préserver les terres agricoles de la commune et de les rendre exploitables et exploitées. De plus, chaque année plusieurs parcelles appartenant à la ville sont défrichées et remises en état.

Monsieur le Maire termine en prônant une vision politique au-delà de 2020 et assume des projets sur le long terme, notamment sur le patrimoine. Il s'inscrit aussi dans les évolutions à venir, comme par exemple le transfert de la compétence GEMAPI qui est un sujet majeur concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention d'inondation ainsi le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Madame Céline HART revient sur les bâtiments scolaires et souligne le travail réalisé par la municipalité depuis 2014. La remise à niveau des différentes classes était un des axes fort de ce mandat. Elle insiste par ailleurs sur la qualité des projets et précise qu'il faut savoir rester humble dans les objectifs afin d'être en adéquation avec les capacités budgétaires de la ville.

Madame Evelynne ROCH intervient afin de réfuter les allégations de madame HART concernant les écoles, et précise que la nouvelle municipalité n'a fait qu'entretenir des bâtiments existants. Elle profite également de son temps de parole pour exprimer son mécontentement quant à la façon dont Monsieur le Maire s'adresse systématiquement à l'opposition. Elle déplore le ton employé à leur rencontre.

Monsieur Olivier AMRANE s'excuse de son retard. Il salue ensuite le travail fourni par Madame FORT, Monsieur

SAUREL et le Directeur Général des Services sur la qualité du document d'orientation budgétaire. Il souligne le maintien des investissements par la ville malgré une situation financière contrainte. Il revient sur les différents projets accompagnés par la Région, et notamment sur la finalisation de la déviation, de la piscine ou encore la création des courts de tennis.

Il conclut en soulignant la richesse du patrimoine saint-pérollais, et se félicite de la politique de préservation et d'entretien mise en place tout au long du mandat pour laquelle la Région continuera de se positionner en soutien tant que la commune dégagera des budgets d'investissement.

Madame Sandrine PETIT revient sur la remarque selon laquelle la mise en place d'une politique culturelle locale suppose de partir d'un point A pour arriver à un point B, et propose de mettre justement en exergue le chemin parcouru depuis 2014. Elle indique qu'au début du mandat, la vie culturelle de la commune s'articulait principalement autour de trois événements à savoir le Carnaval, la Fête des Vins et du Jumelage et la Fête de la Musique. Elle rappelle qu'à l'heure actuelle la ville compte environ une manifestation par mois et cite, à titre d'exemple, la journée de la BD, le cinéma en plein air, la semaine du bien-être, les événements autour du mime et du geste, la fête du vélo, la chasse aux œufs ou encore une « tête d'affiche » par an au CEP.

Madame Sandrine PETIT précise que la Comédie de Valence avait effectivement été contactée il y a quelques années pour une éventuelle intervention, mais que les projets étaient inappropriés. Elle refuse de dériver vers une politique culturelle trop élitiste, prônant une culture plurielle, variée et accessible au plus grand nombre. Elle assure que la politique culturelle proposée par la ville est riche et globale, mais aussi que l'équipe municipale est à l'écoute de la population qui semble en accord avec les programmations au regard de la fréquentation des événements.

Monsieur Frédéric GERLAND dresse la situation du monde sportif, et évoque notamment les problèmes d'équipements vétustes hérités de la précédente municipalité. Il assure être conscient du manque d'équipement et d'infrastructures adaptés, mais préfère ne pas faire de promesses qui ne pourront être tenues. Dans la démarche d'amélioration, il évoque les commissions des sports qu'il considère comme un important levier d'action et de responsabilisation des acteurs locaux.

Il rappelle que la réalisation d'un nouveau gymnase représente environ 5 à 7 millions d'euros, soit la totalité du budget annuel de la commune. Il précise également qu'un boulodrome coûterait approximativement 200 000€ à la commune. Il demande un peu de sérieux à l'opposition dans son discours et ses propositions.

Monsieur Frédéric GERLAND revient sur les Foulées de Noël et annonce qu'une centaine de bénévoles de toutes les associations a répondu présent. Ceci prouve une grande mobilisation et une adhésion vis-à-vis des projets de la municipalité. Il informe ensuite que les participants ont été nombreux cette année encore, ce qui démontre une certaine satisfaction des saint-pérollais vis-à-vis des actions entreprises pour le sport par la commune.

Monsieur Jacques DUBAY souligne l'importance de la commission des sports et indique que concernant le gymnase différentes pistes sont envisagées. Que la maîtrise du « foncier » dans ce dossier n'est pas un problème bloquant. Des discussions sont en cours avec le Département.

Madame Valérie MALAVIEILLE répond aux propos des élus de la majorité, elle regrette un Rapport d'Orientation Budgétaire aux allures de bilan de fin de mandat et attendait plus de projets.

Monsieur le Maire lui demande quelles sont leurs éventuelles orientations, et explique de nouveau que justement le débat d'orientation budgétaire est fait pour discuter et échanger sur les choix faits par la Majorité.

Madame Valérie MALAVIEILLE estime que l'opposition n'a pas à donner d'orientations et rappelle que ce ne sont pas eux qui ont été élus, qu'elle garde ses orientations pour un éventuel programme de campagne électorale.

Monsieur Jacques DUBAY demande si l'opposition conteste les choix faits tant sur la diminution de la dette que sur la non augmentation des taux des impôts locaux.

Madame Valérie MALAVIEILLE informe que l'opposition se prononcera lors du vote du budget du 28 mars.

Monsieur Gérard CHAUVEAU ne partage pas l'avis de l'opposition sur un soit disant manque de projet. Il rappelle que la commune a fait un choix d'avenir sur ses budgets successifs et notamment sur le budget 2019, en matière de stratégie financière certes, mais aussi et notamment en matière de transition énergétique.

Madame Evelynne ROCH s'interroge sur la personne dans la salle qui est en train de filmer la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'une personne bénévole, qui est également présente les manifestations saint-pérolaise. Il précise que l'idée est de recueillir des images toute l'année sur la vie de la commune.

Madame Valérie MALAVIEILLE souhaite revenir sur la façon dont Monsieur le Maire s'adresse à l'opposition depuis le début du mandat avec à chaque fois des critiques et des accusations sur leurs interventions.

Monsieur le Maire répond que l'apport de l'opposition au débat d'orientation budgétaire est loin d'être fructueux, que les discussions sont souvent stériles et regrette fortement le manque de propositions concrètes. Il propose de clore le débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019.

DELIBERATION N°04-2019 :

En conséquence de quoi, après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- DECIDE de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du rapport ci-annexé pour 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

N° 6 - QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance publique est levée à 21 h 55.

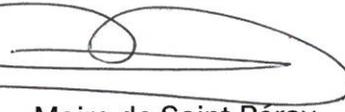
Nathalie VOSSEY-MATHON,



Secrétaire de séance.



Jacques DUBAY,



Maire de Saint-Péray.

POINT N°	N° DE LA DELIBERATION	LIBELLE DE LA DELIBERATION
1	/	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2018
2	01-2019	REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DE LA PINATTE
3	02-2019	VERSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU SYNDICAT CRUSSOL PAYS DE VERNOUX POUR L'INSTALLATION DU POTEAU INCENDIE RUE PIERRE DE COUBERTIN
4	03-2019	DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL - ACHAT MATERIELS ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
5	04-2019	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019
6	/	QUESTIONS DIVERSES